

COLLEGE PORTE D'ANJOU NOYANT	ORIENTATION 3ème	Note n°4
	Téléservice affectation	ORIENTATION 3ème

Du 4 mai au 25 mai : Vous avez exprimé des **choix définitifs** pour votre enfant : 2GT, 2d pro, 1^{ère} année de CAP avec le **téléservice orientation**.

Rappelez vous : vous n'avez pas encore demandé d'établissements.

Du 25 mai au 1^{er} juin: vous allez vous connecter sur le **téléservice affectation** pour demander des établissements. Vous pouvez faire jusqu'à 10 vœux dans l'académie de Nantes et 5 vœux hors académie. **Surtout, il faut les saisir par ordre de préférence.**

Etape 1 -
Connexion à Scolarité Services avec un compte e-lyco.



Etape 2 -
Après la connexion, choisir **AFFECTATION APRES LA 3è** parmi les services proposés à gauche de l'écran.



Etape 3 -
Rechercher une formation grâce au **moteur de recherche**



Etape 4 -
Consulter la description de la formation en cliquant sur **Plus d'infos** puis sur **Fiche établissement** et **Fiche Formation**



Etape 5 -
Valider la formation choisie. Elle se mettra automatiquement dans votre fiche de vœux.



1 - Les filtres

Des filtres sont proposés sur la page de présentation du résultat des recherches pour permettre d'affiner sa recherche selon :

- L'académie
- Le département
- Le nom de l'établissement
- La voie d'orientation (2GT / 2pro / 1ère année de CAP / Autres types de formation)
- Le Statut (Apprentissage / Scolaire)
- Le secteur (Public / Privé)
- L'internat (proposé ou non)
- 3 autres filtres (Établissements agricoles / Établissements maritimes / Campus des métiers)

2 - La recherche de 2de pro ou CAP :



Le moteur de recherche ne permet pas une recherche sémantique sur mots approchants ni une recherche exploratoire par nom de métier ou de secteur professionnel.

Cela pose quelques difficultés de recherche, notamment sur les formations professionnelles car il faut connaître le nom exact de la formation.

Pour vous aider, l'ONISEP vous permet de consulter le guide « Après la 3ème – carnet d'adresses » en cliquant sur : **consultez et téléchargez votre guide « après la 3ème »**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Que recherchez-vous ?

cuisine saumur

Académie Département Établissement Voie d'orientation Statut Secteur Internat

Rechercher des offres de formation

2 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche
2 offre(s) affichée(s) sur la carte

Consultez et téléchargez votre guide "après la 3^e"

Les familles de métiers

Depuis l'an dernier, la 2de pro est organisée par familles de métiers dans la plupart des domaines. Le jeune pourra alors découvrir la famille de métiers, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir à la fin de la 2de son métier et sa spécialité.

Ce tableau regroupe les familles de métiers en place. Cela vous facilitera le travail de recherche si vous avez ciblé déjà un bac pro précis regroupé dans une famille.

Familles de métiers en 2de	Spécialités de Bac pro (choix en 1^{ère})
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Aménagement et finition du bâtiment
	Intervention sur le patrimoine bâti option maçonnerie, charpente ou couverture
	Menuiserie aluminium verre
	Ouvrages du bâtiment : métallerie
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre
	Travaux publics
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (remplace « gestion administration »)
	Logistique
	Transport (différent du Bac pro Conducteur transport routier)
Métiers de la relation client	Métiers de l'accueil
	Métiers du commerce et de la vente
Métiers de la mer	Conduite et gestion des entreprises maritime pêche ou commerce/plaisance
	Electromécanicien de marine
	Polyvalent navigant
Métiers des industries graphiques et de la communication	Façonnage des produits imprimés
	Réalisation de produits imprimés et plurimédia
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	Technicien étude du bâtiment option études et économie ou assistant en architecture
	Technicien géomètre-topographe
Métiers de l'alimentation	Boucher-charcutier-traiteur
	Boulangier-pâtissier
	Poissonnier-écailler-traiteur
Métiers de la beauté et du bien-être	Métiers de la coiffure
	Esthétique cosmétique parfumerie
Métiers de l'aéronautique	Aéronautique
	Aviation générale
Métiers de l'hôtellerie et restauration	Cuisine
	Commercialisation et service en restauration
Métiers de l'alimentation bio-industrie-laboratoire	Bio-industrie de transformation
	Laboratoire contrôle qualité
Métiers du conseil vente	Vente en animalerie
	Vente en alimentation
	Vente univers jardinerie
Métiers de la nature – jardin – paysage - forêt	Aménagements paysagers
	Conduite de productions horticoles

	Forêt
	Gestion des milieux naturels et de la faune
Métiers des productions	Agroéquipement
	Conduite de productions horticoles
	Conduite et gestion de l'entreprise hippique
	Conduite et gestion de l'entreprise agricole
	Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
	Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
	Productions aquacoles

Quelques exceptions

Ne sont pas concernés par les familles de métiers :

- Les CAP en lycée pro et en apprentissage
- Tous les autres bacs pro en lycée non cités dans le tableau
- Les bacs professionnels en apprentissage

Ex de saisie de vœux :

- En lycée pro : 2de pro métiers de l'hôtellerie-restauration – LP Carnot Bertin Saumur
- En apprentissage : 2de pro cuisine – CFA CCI Angers

3 - La recherche de 2GT :

Chaque élève, en fonction de son lieu de résidence, relève d'un secteur de rattachement pour lequel il a une priorité d'accès : c'est le « Lycée de secteur ». Dans le Noyantais, les lycées de secteur sont Duplessis Mornay et Carnot Bertin à Saumur.

Si vous souhaitez un autre lycée, il faudra remplir une demande de dérogation **avant le 29 mai**. Demandez la au collège. Mais, il faudra saisir en 2ème choix son lycée de secteur au cas où la dérogation ne serait pas acceptée.

Vous ne pourrez pas saisir les options dans le téléservice affectation. Par contre, une fois affecté (résultats le 30 juin), vous demanderez lors de l'inscription dans le lycée les options si vous en souhaitez.